



Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.

Par arrêté grand-ducal du 28 juillet 2017, Madame Catherine Maria CLESEN est autorisée à changer le nom patronymique actuel de ses enfants mineurs Lori SALAMI, née le 11 janvier 2005 à Luxembourg, et Ridouane SALAMI, né le 31 juillet 2009 à Luxembourg, tous les deux de nationalité luxembourgeoise, en celui de « CLESEN » .

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.

Par arrêté grand-ducal du 28 juillet 2017, Monsieur Dean PIGEON et Madame Gwendoline COLLART sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leurs enfants mineurs Jason PIGEON, né le 30 avril 2010 à Luxembourg et Dylan PIGEON, né le 1^{er} mai 2012 à Luxembourg, tous les deux de nationalité luxembourgeoise, en celui de « COLLARD » .

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.

Par arrêté grand-ducal du 28 juillet 2017, Madame Kaltrina BARDONIQL est autorisée à changer le nom patronymique actuel de son fils mineur Orges MEKA, né le 27 juin 2012 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de « BARDONIQL » .

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.

Par arrêté grand-ducal du 28 juillet 2017, Monsieur João José SOUSA DA GRAÇA et Madame Paula Cristina GUERREIRO DUARTE sont autorisés à changer les prénoms et nom patronymique actuels de leur fils mineur João Pedro SOUSA DA GRAÇA, né le 4 juin 2001 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en ceux de « Pedro GUERREIRO DA GRAÇA » .

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





Administration pénitentiaire - Avancement.

Par arrêté grand-ducal du 17 septembre 2017, Monsieur Géry MOLITOR, agent pénitentiaire dirigeant au grade 8 à l'administration pénitentiaire, avance au grade 8bis avec effet au 1^{er} octobre 2017.





Institut national de la statistique et des études économiques - Examen de fin de stage dans le groupe de traitement A1- sous-groupe administratif.

Le STATEC organisera en février 2018 un examen de fin de stage dans le groupe de traitement A1 - sous-groupe administratif.





Institut national de la statistique et des études économiques - Examen de promotion dans le groupe de traitement B1 - sous-groupe administratif.

Le STATEC organisera en février 2018 un examen de promotion dans le groupe de traitement B1 - sous-groupe administratif.

